AR PREFECTURE
047-284767423-20200128-0120RIII-AI
Reçu le 06/02/2020

CDG 47
Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
Lot-et-Garonne

ARRÊTÉ
N° 01.20.R.III

Arrêté établissant la **liste d'aptitude** du concours externe sur titres avec épreuves, interne et troisième concours avec épreuves, d'accès au grade d'**Animateur Territorial Principal de 2ème classe -session 2019-** organisé par le Centre de gestion de Lot-et-Garonne en partenariat avec les Centres de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine

NF/JS/JB

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2011 fixant le programme des épreuves du concours interne et du troisième concours pour le recrutement des animateurs territoriaux principaux de 2ème classe ;

Vu l'arrêté n° 46.18.R.III du 19 décembre 2018 portant ouverture du concours externe sur titres avec épreuves, interne et troisième concours avec épreuves, d'accès au grade d'Animateur Territorial Principal de 2ème classe - session 2019 - organisé par le Centre de gestion de Lot-et-Garonne en partenariat avec les Centres de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté n° 34.19.R.III du 19 août 2019 établissant la composition du jury du concours externe sur titres avec épreuves, interne et troisième concours avec épreuves, d'accès au grade d'Animateur Territorial Principal de 2ème classe -session 2019- organisé par le Centre de gestion de Lot-et-Garonne en partenariat avec les Centres de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté n° 36.19.R.III du 27 août 2019 établissant la liste des admis à concourir aux concours externe sur titres avec épreuves, interne et troisième concours avec épreuves, d'accès au grade d'Animateur Territorial Principal de 2ème classe -session 2019- organisé par le Centre de gestion de Lot-et-Garonne en partenariat avec les Centres de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté n° 39.19.R.III du 11 septembre 2019 modifiant l'arrêté n° 36.19.R.III. du 27 août 2019 établissant la liste des admis à concourir aux concours externe sur titres avec épreuves, interne et troisième concours avec épreuves, d'accès au grade d'Animateur Territorial Principal de 2ème classe -session 2019- organisé par le Centre de gestion de Lot-et-Garonne en partenariat avec les Centres de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la charte régionale de coopération des Centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu les procès-verbaux du jury d'admissibilité du 12 novembre 2019 et du jury d'admission du 11 décembre 2019 ;

Considérant les vœux des lauréats quant à leur inscription sur la liste d'aptitude du concours externe sur titres avec épreuves, interne et troisième concours avec épreuves, d'accès au grade d'Animateur Territorial Principal de 2ème classe -session 2019- organisés par le Centre de Gestion de Lot et Garonne en partenariat avec les Centres de Gestion de la région Nouvelle-Aquitaine ;

AR PREFECTURE
047-284767423-20200128-0120RIII-AI
Reçu le 06/02/2020

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude du concours externe sur titres avec épreuves, interne et troisième concours avec épreuves, d'accès au grade d'**Animateur Territorial Principal de 2ème classe -session 2019-** organisé par le Centre de gestion de Lot-et-Garonne en partenariat avec les Centres de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine, est arrêtée à **19 (dix-neuf) noms**.

Elle est établie par ordre alphabétique et composée comme suit :

Nom	Prénom	Type de concours
ALMEIDA KERBIGUET	Maëlle	INTERNE
BESLOT	Veronique	INTERNE
DE CLERCQ	Patrick	EXTERNE
DELPIERRE	Christelle	INTERNE
DURANTE	Mélanie	EXTERNE
GARDIE	Gabriel	EXTERNE
LAGUE	Marianne	EXTERNE
LE CLAIRE	Franck	EXTERNE
LE PALLEC	Orane	EXTERNE
OUALI	Najet	EXTERNE
PILLER	Marie-Carole	INTERNE
POUSSADE	Amandine	EXTERNE
RONTEIX	Nathalie	INTERNE
ROUSIÈRE	Gaëlle	INTERNE
SPANO	Anaëlle	EXTERNE
TASTET	Fabienne	INTERNE
VACHON	Fabien	EXTERNE
VALDERREY-ZABALLA	Morgane	EXTERNE
VEZINE	Jérôme	TROISIEME CONCOURS

AR PREFECTURE
047-284767423-20200128-0120RIII-AI
Reçu le 06/02/2020

ARTICLE 2

La présente liste d'aptitude prend effet au **1er février 2020**.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans et peut-être renouvelée une troisième année au terme des deux premières années, puis une quatrième année au terme de la troisième année, sur demande écrite formulée par le candidat, qui ne serait pas encore nommé, dans un délai d'un mois avant la date anniversaire du renouvellement de la liste d'aptitude.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de Lot-et-Garonne et dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Il fera l'objet d'une transmission aux Centres de gestion partenaires.

Fait à Agen, le 28 janvier 2020

Le Président du CDG 47,

Jean DREUIL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le : 6/2/2020